



OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

La *Charte des manifestations de promotion du livre et de la lecture en Basse-Normandie* se situe dans la perspective des travaux menés dans les autres régions de France, notamment en Rhône-Alpes, en Aquitaine et en Haute-Normandie, avec le soutien de la Fill, la Fédération interrégionale du livre et de la lecture, qui rassemble les agences du livre et CRL de France.

Retrouvez ces outils d'accompagnement sur le site du CRL :
www.crlbn.fr

CHARTRE DES MANIFESTATIONS DE PROMOTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE EN BASSE-NORMANDIE

CENTRE RÉGIONAL DES LETTRES DE BASSE-NORMANDIE
Unicité
14 rue Alfred Kastler CS 75438 - 14054 Caen cedex 4
Tél. : 02 31 15 36 36 - Fax : 02 31 15 36 37
info@crlbn.fr
www.crlbn.fr

crl...
CENTRE RÉGIONAL DES LETTRES
DE BASSE-NORMANDIE



crl...
CENTRE RÉGIONAL DES LETTRES
DE BASSE-NORMANDIE

PRÉAMBULE

Maillon à part entière de la chaîne du livre, les manifestations littéraires, salons, fêtes et festivals du livre, se doivent d'en respecter les équilibres économiques, artistiques, sociaux et environnementaux.

La *Charte des manifestations de promotion du livre et de la lecture en Basse-Normandie* est le fruit d'une large concertation interprofessionnelle animée par le Centre régional des Lettres de Basse-Normandie, avec la participation active des organisateurs de manifestations littéraires, des libraires, bibliothécaires, auteurs, éditeurs, associations de médiation, institutions et collectivités territoriales. Elle définit des orientations de travail et des objectifs à atteindre afin d'encourager la qualité et la diversité des manifestations littéraires en Basse-Normandie.

En informant sur les pratiques professionnelles, en définissant le rôle de chacun des partenaires, en proposant un ensemble de repères pour les responsables des manifestations, ce "code des bons usages" doit permettre de renforcer les partenariats et pérenniser les projets.

En adhérant à la charte, chaque organisateur manifeste son soutien à la démarche collective que celle-ci propose, et reconnaît les orientations qu'elle définit comme autant de pratiques vers lesquelles il doit tendre.

La *Charte des manifestations de promotion du livre et de la lecture* se veut ainsi un véritable outil de progrès pour la vie littéraire en Basse-Normandie.

Associées à l'élaboration de la charte, les institutions et collectivités territoriales de Basse-Normandie partagent ses objectifs et ses recommandations, l'attribution de financements restant cependant de leur seule compétence.

Les manifestations littéraires jouent un rôle essentiel dans l'accès au livre :

- Lieux de médiation vers les publics, elles contribuent au développement de la lecture;
- Lieux de programmation artistique, elles valorisent la chaîne du livre et participent à la promotion des auteurs et de leurs ouvrages;
- Lieux de diffusion en complément des circuits traditionnels, elles prolongent la durée de vie des ouvrages, apportant ainsi un indispensable correctif à l'économie du livre telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui;
- Lieux de commercialisation, elles dynamisent le marché local du livre en y associant les librairies indépendantes;
- Lieux privilégiés pour un travail collégial et interprofessionnel, elles favorisent les partenariats entre les acteurs du livre et de la lecture (professionnels du livre et de la lecture, enseignants, médiateurs, etc.).

1.

LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE LA MANIFESTATION

Lieux de programmation artistique et culturelle, les manifestations de promotion du livre et de la lecture donnent une vie publique à la production littéraire dans toute sa diversité, de la création contemporaine à la relecture du patrimoine.

1.1 La cohérence et la qualité du projet artistique et culturel de la manifestation ainsi que son inscription dans la durée devront être privilégiées.

1.2 En faisant preuve d'innovation, de singularité et d'indépendance artistique, la manifestation veillera au renouvellement de sa programmation et des auteurs invités.

1.3 Dans le respect de son projet culturel propre, la manifestation reflètera autant que possible la diversité et la richesse du panorama littéraire et éditorial contemporain, au niveau national et régional. Un effort particulier sera porté sur les livres et éditeurs dont la diffusion reste encore trop confidentielle.

1.4 Dans la mesure du possible, une attention particulière sera portée à la parité hommes/femmes, tant dans la préparation de la manifestation que dans sa programmation.

1.5 Afin d'élargir le public et de mobiliser l'ensemble des acteurs culturels, le croisement des disciplines et des formes artistiques sera encouragé dans le cadre de la manifestation.

2.

LES MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES ET LEUR TERRITOIRE

Les manifestations de promotion du livre et de la lecture s'inscrivent dans un territoire géographique, économique et culturel grâce au dialogue qu'elles entretiennent et aux partenariats qu'elles nouent avec les acteurs de leur zone d'implantation.

2.1 Face à la multiplication des manifestations littéraires, une harmonisation des dates, des thèmes, des implantations géographiques et des programmations des manifestations en Basse-Normandie devra être recherchée, notamment en renforçant les moyens d'information sur les projets en cours.

2.2 Chaque manifestation devra veiller à mobiliser progressivement l'ensemble des partenaires sociaux, culturels et éducatifs du territoire dans lequel elle s'inscrit, contribuant ainsi à l'aménagement culturel du territoire.

2.3 La mise en place d'un comité de pilotage, d'organisation ou de programmation serait souhaitable. Ce comité permettrait de regrouper autour des organisateurs de la manifestation les professionnels du livre et de la lecture du territoire ainsi que des représentants de ses différents partenaires publics et privés.

2.4 Des concertations seront menées et des partenariats établis avec les autres lieux et événements culturels, tous genres confondus, du territoire d'implantation de la manifestation littéraire pour une pertinence de l'offre culturelle.

2.5 La manifestation s'efforcera de répondre aux principes du développement durable en termes de maîtrise de l'énergie, de limitation des émissions de gaz à effet de serre, de gestion des déchets, d'accès aux transports en commun et d'encouragement au covoiturage.

3.

LES PUBLICS ET LA MÉDIATION DU LIVRE

Inscrite dans la chaîne du livre, la manifestation de promotion du livre et de la lecture est un maillon essentiel pour la médiation de la création littéraire. Son caractère événementiel prolonge l'action continue des librairies et des bibliothèques en allant vers de nouveaux publics et en contribuant au développement des pratiques de lecture.

3.1 La manifestation veillera à toucher tous les publics, y compris les publics éloignés du livre, les publics empêchés ou non-lecteurs. Le caractère ludique et convivial de l'approche du livre ne sera pas une fin en soi mais s'inscrira dans le projet artistique de la manifestation.

3.2 Les organisateurs veilleront à mener des actions en amont et/ou en aval de la manifestation. Elles seront menées dans le cadre de partenariats avec les associations, travailleurs sociaux, établissements pénitentiaires et hospitaliers, maisons de retraite, etc., en veillant à mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire dans lequel la manifestation s'inscrit.

3.3 Des animations, expositions, rencontres d'auteurs seront proposées aux bibliothèques et médiathèques de proximité en amont et en aval de la manifestation afin de permettre une appropriation du thème retenu et une mobilisation des lieux de lecture publique.

3.4 La manifestation devra s'attacher à nouer des liens durables avec les établissements scolaires en respectant les contraintes spécifiques de l'Éducation nationale.

3.5 Dans la mesure du possible, chaque partenariat fera l'objet d'une convention.

3.6 Les manifestations mettront tout en œuvre pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

3.7 Les manifestations devront tendre vers la gratuité afin d'en garantir l'accès à tous les publics. Une entrée payante devra rester modérée et s'accompagner d'un ensemble de réductions ou exonérations (pour les scolaires, les étudiants, les chômeurs...).

4.

LA PLACE DE L'AUTEUR DANS LES MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES

L'auteur et son œuvre sont au cœur du projet artistique de la manifestation littéraire. Ils donnent sens et vie à la programmation et permettent son renouvellement.

4.1 La manifestation, par son aménagement et son organisation, favorisera les rencontres entre les auteurs et les lecteurs, entre les auteurs et les professionnels du livre ainsi qu'entre les auteurs eux-mêmes.

4.2 Dans la mesure du possible, la venue d'un auteur sur une manifestation littéraire sera préparée en amont par une approche de son œuvre à travers des actions incitatives (rencontres en milieu scolaire, lectures publiques, ateliers d'écriture...).

4.3 Les débats et rencontres d'auteurs seront animés par des modérateurs compétents et impliqués dans la vie littéraire.

4.4 Afin de s'inscrire dans la chaîne du livre, les manifestations privilégieront l'accueil des auteurs édités à compte d'éditeur. Les manifestations souhaitant malgré tout accueillir des auteurs édités à compte d'auteur ou autoédités pourront se doter d'un comité de lecture, composé de représentants des différents partenaires et de professionnels du livre, qui veillera au respect des obligations légales et à la qualité éditoriale des ouvrages présentés.

4.5 Toute prestation d'un auteur dans le cadre d'une manifestation du livre, en dehors de la simple dédicace de ses ouvrages et des rencontres informelles avec le public, fera l'objet d'une rémunération qui viendra en supplément du remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Un contrat sera établi à cette occasion.

5.

LA COMMERCIALISATION DU LIVRE SUR LES MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES

Lieux de commercialisation des livres, les manifestations de promotion du livre et de la lecture favorisent et prolongent la vie économique des ouvrages, notamment pour la petite édition de création, dans le respect des équilibres fragiles de la chaîne du livre.

5.1 La commercialisation des ouvrages sur les manifestations littéraires sera confiée à des libraires, en s'adressant prioritairement aux librairies indépendantes locales pour un éventuel partenariat.

5.2 Dans la mesure du possible, les libraires partenaires pourront être associés à la programmation et au choix des auteurs.

5.3 Les organisateurs informeront le ou les libraires partenaires sur l'ensemble des modes et conditions de commercialisation des ouvrages sur la manifestation.

5.4 Une convention ou un contrat sera établi entre la manifestation et le ou les libraires partenaires.

5.5 Si des livres d'occasion sont proposés à la vente sur la manifestation, les organisateurs veilleront à ce qu'ils n'entrent pas en concurrence avec la vente de livres neufs.